

1

Motion
Problématique des drogues à l'école

Dépôt : Claude ADAM
Luxembourg, le 06 mars 2012

La Chambre des Député-e-s,

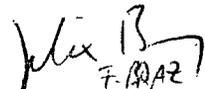
- Considérant les résultats des dépistages de drogues réalisés dans et autour de certains lycées du pays ;
- Estimant qu'il n'est pas souhaitable que les établissements scolaires criminalisent les élèves par une procédure de tests incluant l'intervention du Parquet et de la Police Grand-ducale ;
- Estimant que des tests de drogue ne devraient pas soutenir une suspicion générale envers tous les élèves, mais au contraire être appliqués au cas par cas en cas de doute ;
- Considérant les questions de santé et de sécurité à l'école ainsi que la responsabilité des établissements scolaires y relative ;
- Estimant insatisfaisant que le travail de prévention réalisé dans les établissements scolaires repose principalement sur l'intervention de la Police Grand-ducale ;
- Considérant que les tests de drogue ne peuvent pas déterminer avec précision le moment de consommation de substances illicites ;
- Estimant que la problématique des drogues à l'école ne peut se résumer aux substances illicites mais doit également inclure l'abus d'alcool et de tabac ;

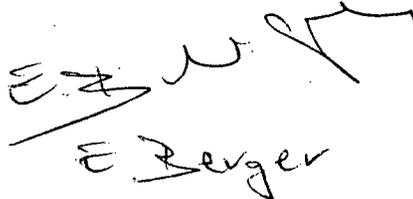
invite le Gouvernement :

- À renforcer de manière générale sa politique de prévention en matière de consommation de drogues légales et illégales chez les jeunes ;
- À renforcer la collaboration avec les ONG et fondations en ce qui concerne le volet du travail de prévention dans les établissements scolaires ;
- À améliorer la formation continue du corps enseignant en matière de prévention et de reconnaissance de problèmes de dépendance chez les jeunes.

Adam
Claude ADAM


H. Kox


F. BAAZ


E. Berger


A. BAULER